

OPTIMUS 2

2 322

Numéro tarifaire: 60.114.002



Poids d'utilisateur autorisé
150 kg (chargement incl.)

À 15 km/h
120 kg (chargement incl.)



Optimus 2 avec édition RS
(CODE 2201)



Jantes alu



Excellente traction et capacité tout-terrain



Commande confortable



Confort d'assise optimal – adaptabilité optimale

Excellente résistance – super puissance

RENTABILITÉ

- Longue durée de vie grâce à des matériaux de haute qualité et un cadre en tubes d'acier de précision pour une capacité de charge maximale (poids d'utilisateur jusqu'à 150 kg, chargement incl., à 15 km/h, 120 kg, chargement incl.)
- Adaptation simple, même ultérieure, des caractéristiques de conduite, des options d'équipement, des commandes spéciales et des sièges
- Le module électronique R-NET de série permet une commande simple et une programmation optimale
- Sécurité à long terme de l'approvisionnement en pièces de rechange grâce à un réseau étendu de revendeurs spécialisés
- Besoin réduit en réparations

BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Excellent concept de sécurité des composants, p. ex. phares halogènes et frein à tambour de série
- Choix de différents sièges pour un soutien optimal
- Également pour des soins plus complexes, p. ex. avec inclinaison électrique de l'assise et du dossier
- Les caractéristiques de conduite programmables individuellement permettent une adaptation sur mesure au comportement de conduite de l'utilisateur à l'intérieur et à l'extérieur
- Diverses unités de commande spéciales possibles

DOMAINE D'UTILISATION

- Pour une utilisation quotidienne permanente, principalement à l'extérieur
- Pour les utilisateurs qui utilisent un fauteuil roulant manuel ou des cannes à l'intérieur mais qui ont besoin de plus de soutien à l'extérieur
- La direction directe garantit une grande sécurité et fiabilité lors de la conduite à l'extérieur
- La suspension de roue indépendante et l'excellente aptitude en côte sont idéales pour évoluer sur des terrains difficiles et accidentés
- Grâce à des caractéristiques de conduite optimales et, si besoin, à l'utilisation de grandes batteries, il est possible de parcourir de longues distances
- Petit rayon de braquage pour l'utilisation à l'intérieur

COMMANDE

DEVIS

VERSION SPÉCIALE

Veillez envoyer le formulaire de commande rempli à info@rehalize.ch

Contact : 041 3677017

Adresse de facturation / n° client :

Adresse de livraison :

Notes / Remarques :

MEYRA®



Optimus 2 avec édition RS
(CODE 2201)

Poids d'utilisateur autorisé
150 kg (chargement incl.)

À 15 km/h
120 kg (chargement incl.)

OPTIMUS 2 2.322 (prix pour le modèle de base, avec batteries et chargeur, avec accoudoirs et repose-jambes) : **CHF 14 950.00**

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valable du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.

Vous trouverez des informations sur les produits sur le site : www.meyra.de.

Pour plus d'informations sur la procédure de mesure, veuillez consulter www.meyra.de/messverfahren.

**Numéro tarifaire
60.114.002**

Caractéristiques techniques

Largeur d'assise ²⁾	380 - 560
Profondeur d'assise ¹⁾	500 / 420 - 530 / 480 - 530 *
Hauteur du dossier (sans coussin) ¹⁾	640 / 550 / 640
Longueur de jambe ¹⁾	380 - 520 / 410 - 550 / 420 - 560
Hauteur des accoudoirs ¹⁾	190 - 250 / 220 - 280 / 230 - 290
Hauteur d'assise avant	610 / 580 / 650
Longueur avec repose-jambes	1 160
Longueur sans repose-jambes	1 030

Largeur	680
Hauteur sans appuie-tête ¹⁾	1 170 / 1 050 / 1 130
Longueur de transport ¹⁾	1 340 / 1 160 / 1 260
Hauteur de transport min. ¹⁾	720 / 760 / 800
Taille de roue avant	360 x 120
Taille de roue arrière	320 x 100
Hauteur d'obstacles max.	110
Rayon de braquage	1 200
Autonomie avec batterie 107 Ah (20 h)	50 - 70 km

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Caractéristiques techniques

POIDS EN KG

Poids de transport à vide, équipement de base min. ⁶⁾	150
Poids de la personne max. ⁵⁾	150 / 150 / 120
Poids total autorisé, options incl. ⁵⁾	330 / 330 / 300
Chargement maxi	10

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, vitesses en km/h, tolérances dimensionnelles ± 10 mm
Données sous réserve de modifications conceptuelles.

CARACTÉRISTIQUES

Vitesses de conduite km/h	6 / 10 / 15
Puissance moteur W ⁵⁾	950
Montées / descentes autorisées	18 %
Type de direction	directe
Inclinaison électrique de l'assise ¹⁾	7-22° / 5-20° / 20-35°
Inclinaison mécanique de l'assise ¹⁾	7-15° / 5-13° / 20-28°
Inclinaison électrique du dossier	-10° à 50°
Inclinaison mécanique du dossier	0° à 30°

¹⁾ Systèmes d'assise ERGOSTAR / ErgoSeat / RECARO

²⁾ Cf. catégorie 01

³⁾ Dans des conditions de test avec batterie 107 Ah (20 h)

⁴⁾ Pour la performance kilométrique, voir aussi catégorie 00

⁵⁾ Pour la version 6, 10 ou 15 km/h

⁶⁾ Sans repose-jambes et accoudoirs. Indication avec batterie 107 Ah (20 h)

* selon la version

00 Cadre/Motorisation

CODE	DÉSIGNATION	Puissance moteur	Autonomie	CHF
<input type="checkbox"/> 115	Vitesse 6 km/h	950 W	env. 70 km	0.00
<input type="checkbox"/> 117*	10 km/h	950 W	env. 60 km	1225.00
<input type="checkbox"/> 150*/**	15 km/h, limitée en usine à 12 km/h (modifiable ultérieurement)	950 W	env. 50 km	1225.00

*Seulement en liaison avec 676 Triangle de signalisation AR ou 2676 Film réfléchissant. AR.

** Seulement en liaison avec code 833 Ceinture abdominale avec boucle de ceinture.

01 Largeur d'assise (LA)

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 43	<input type="checkbox"/> en liaison avec le système d'assise ErgoSeat CODE 948/949 et l'accoudoir CODE 106 Largeur d'assise à réglage progressif de 380 à 500 mm par les accoudoirs (largeur d'assise de 430 mm)	0.00
	<input type="checkbox"/> en liaison avec le système d'assise ERGOSTAR CODE 961 et l'accoudoir CODE 24 Largeur d'assise 500 mm	
	<input type="checkbox"/> en liaison avec RECARO Largeur d'assise 490 à 560 mm, par les accoudoirs	
<input type="checkbox"/> 48	en liaison avec le système d'assise ErgoSeat CODE 948/949 et l'accoudoir CODE 106 Largeur d'assise à réglage progressif de 480 à 530 mm par les accoudoirs (largeur d'assise de 480 mm)	0.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

02 Assise et systèmes d'assise

CODE	DÉSIGNATION	PROFONDEUR D'ASSISE	CHF
<input type="checkbox"/> 961*	Système de siège anatomique ERGOSTAR avec Dossier à réglage mécanique, hydrofuge	500 mm	1225.00
<input type="checkbox"/> 948	Coussin d'assise ErgoSeat avec plaque d'assise	420 - 530 mm ; réglage en usine 530 mm	1225.00
<input type="checkbox"/> 593	Sans plaque d'assise, préparé pour systèmes d'assise externes		1225.00
<input type="checkbox"/> 4276	Plaque d'assise, sans coussin		1225.00
<input type="checkbox"/> 579	RECARO spécial S (<i>largeur d'assise 490 mm</i>) (surface d'assise courte + guidage latéral bas) avec réglage manuel du dossier, appuie-tête incl.	465 mm	1225.00
<input type="checkbox"/> 567	RECARO spécial F avec réglage électrique du dossier avec appuie-tête (<i>largeur d'assise 490 mm</i>)	465 mm	1225.00
<input type="checkbox"/> 580	RECARO spécial M (<i>largeur d'assise 520 mm</i>) (surface d'assise longue + guidage latéral bas) avec réglage manuel du dossier, appui-tête incl.	460 - 510 mm, réglage en usine 480 mm**	1225.00
<input type="checkbox"/> 578	RECARO spécial W avec réglage électrique du dossier avec appui-tête (<i>largeur d'assise 520 mm</i>)	460 - 510 mm, réglage en usine 480 mm**	1225.00
<input type="checkbox"/> 581	RECARO spécial L (<i>largeur d'assise 520 mm</i>) (surface d'assise longue + guidage latéral marqué) avec réglage manuel du dossier, appuie-tête incl.	460 - 510 mm, réglage en usine 480 mm**	1225.00
<input type="checkbox"/> 584	RECARO spécial X avec réglage électrique du dossier avec appuie-tête (<i>largeur d'assise 520 mm</i>)	460 - 510 mm, réglage en usine 480 mm**	1225.00

* Pas en liaison avec "code 297 - HOUSSE DESIGN RS NOIR/ROUGE", CODE 961 ERGOSTAR n'ayant pas fait l'objet d'un Crash-test selon ISO.

***selon la version

03 Systèmes de dossier et réglages

CODE	DÉSIGNATION	PLAGE DE RÉGLAGE	CHF
<input type="checkbox"/> 949	Coque de dossier ErgoSeat avec barre de poussée et rembourrage		480.00
<input type="checkbox"/> 4268	Coque de dossier ErgoSeat avec barre de poussée, sans rembourrage		410.00
<input type="checkbox"/> 2019	Dossier confort ErgoSeat Pro avec coussin, revêtement textile noir, hauteur 530 mm, convertible à 570 mm, seulement en liaison avec largeur d'assise de 430 et 480 mm		655.00
<input type="checkbox"/> 401	Réglage mécanique du dossier, seulement en liaison avec dossier ErgoSeat CODE 949, 4268 ou 2019	0° à 30° Pas de 10°	0.00
<input type="checkbox"/> 25	Réglage électrique du dossier, seulement en liaison avec dossier ErgoSeat CODE 949, 4268 ou 2019	-10° à 50° en continu	1670.00
<input type="checkbox"/> 913	Appuie-tête amovible, seulement en liaison avec ERGOSTAR CODE 961 ou dossier ErgoSeat CODE 949, 4268 ou 2019		580.00
<input type="checkbox"/> 814	Barre de poussée transversale pour système d'assise RECARO. Remarque : ErgoSeat est équipé en standard d'une barre de poussée		280.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Accessoires du dossier confort ErgoSeat Pro

CODE	DÉSIGNATION	DIMENSIONS	CHF
<input type="checkbox"/> 2032	Pelotes thoraciques ErgoSeat Pro, petites, paire	230 x 120/60 x 125 mm	369.00
<input type="checkbox"/> 2021	Pelotes thoraciques ErgoSeat Pro, grandes, paire	310 x 125/70 x 140 mm	389.00

04 Revêtements ErgoSeat

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 237	Revêtement ErgoSeat, textile, noir	0.00
<input type="checkbox"/> 4980	Revêtement ErgoSeat, hydrofuge, noir	0.00

Revêtements RECARO

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 235	Revêtement RECARO, textile, noir	0.00
<input type="checkbox"/> 3254	Revêtement RECARO, similicuir, noir	510.00

05 Inclinaison de l'assise

CODE	DÉSIGNATION	INCLINAISON DE L'ASSISE	CHF
<input type="checkbox"/> 118	Inclinaison électrique de l'assise, en continu de 15°	5° à 20°	1630.00
<input type="checkbox"/> 119	Inclinaison mécanique de l'assise	4° à 12°	0.00

06 Accoudoirs et manchettes

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 24	Accoudoir avec manchette rembourrée, relevable et à angle réglable Seulement en liaison avec ERGOSTAR et CODE 4859 Support pour module de commande	0.00
<input type="checkbox"/> 106	Accoudoir avec manchette rembourrée, réglable en hauteur et amovible	0.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

07 Repose-jambes

CODE	DÉSIGNATION	54	805	808	CHF
<input type="checkbox"/> 86	Repose-jambes électriques, relevables, amovibles, pivotants	-	●	●	2440.00
<input type="checkbox"/> 92	Repose-jambes, relevables, amovibles et pivotants	-	●	●	380.00
<input type="checkbox"/> 93	Repose-jambes, amovibles et pivotants	●	●	●	0.00
<input type="checkbox"/> 99	Repose-jambes renforcés, montage fixe	-	●	●	551.00

08 Repose-pieds

CODE	DÉSIGNATION	PROFON- DEUR	LJ	86	92	93	99	CHF
<input type="checkbox"/> 54	Repose-pieds monobloc, 60 mm, réglable en profondeur (en 4 niveaux), relevable, hauteur et angle réglables	150	380 - 480	-	-	●	-	415.00
<input type="checkbox"/> 798	Repose-pieds séparés, relevables, hauteur et angle réglables	150	380 - 480	●	●	●	●	0.00
<input type="checkbox"/> 822	Sangles de fixation pour chaussures (paire)							75.00
<input type="checkbox"/> 823	Talonnière (paire)							125.00

09 Pneus, roues motrices et roue directrice (jantes)

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 482	Pneus gonflés avec profil à crampons sur jantes en aluminium	0.00
<input type="checkbox"/> 904	Pneus increvables (profil à crampons) sur jantes en aluminium	695.00

Couleurs et options pour pneus et roues

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 908	Pneus noirs	0.00
<input type="checkbox"/> 909	Pneus gris	0.00
<input type="checkbox"/> 72	Frein à tambour	0.00
<input type="checkbox"/> 4779	Garde-boue pour roues motrices	0.00
<input type="checkbox"/> 816	Garde-boue pour roues directrices	0.00

Remarque : les pneus sont composés d'un mélange caoutchouc et peuvent laisser des traces durables ou difficiles à enlever sur certains supports (p. ex. sols en matière synthétique, en bois ou parquets, tapis, moquettes).

Nous ne pouvons assumer aucune responsabilité pour des dommages dus à l'abrasion.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

10 Batteries et chargeurs

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 5160	Batteries sans entretien 66 Ah (5 h), 80 Ah (20 h)	0.00
<input type="checkbox"/> 5155	Batteries sans entretien Seulement en liaison avec chargeur CODE 733 env. 88 Ah (5 h), 107 Ah (20 h)	295.00
<input type="checkbox"/> 5161	Batteries sans entretien Seulement en combinaison avec chargeur CODE 733 env. 110 Ah (5 h), 125 Ah (20 h)	295.00
<input type="checkbox"/> 733	Chargeur 12 A recommandé pour 107 et 125 Ah (20 h)	0.00
<input type="checkbox"/> 732	Chargeur 8 A pour 80 Ah (20 h)	0.00

11 Modules de commande

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 702/415	Module de commande R-NET avec écran LED (pilotage de tous les servomoteurs et de l'éclairage)	0.00
<input type="checkbox"/> 702/416	Module de commande R-NET avec écran couleur LCD (pilotage de tous les servomoteurs et de l'éclairage)	1080.00
<input type="checkbox"/> 702/398/ 678	Module de puissance/réglage/commande R-NET avec grand écran couleur LCD 3,5" et fonctions IR/Bluetooth, avec capteur de lumière	1120.00
<input type="checkbox"/> 813	Commande de table, pivotante, seulement en liaison avec accoudoir CODE 106, seulement en liaison avec le module de commande R-NET avec écran LED CODE 702/415	3695.00
<input type="checkbox"/> 839*	Commande d'environnement OMNI II pour commandes spéciales (seulement en liaison avec R-Net)	3130.00
<input type="checkbox"/> 60	Montage à gauche	0.00
<input type="checkbox"/> 74	Montage à droite	0.00

* Seulement en liaison avec CODE 998 programmation spéciale

12 Supports pour modules de commande

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 4859	Support pour module de commande, réglable en longueur	0.00
<input type="checkbox"/> 4860	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur, pivotement parallèle. Pas en liaison avec accoudoir CODE 24	0.00

13 Logiciel

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 985	NOUVEAU Programmation de série (standard)	0.00
<input type="checkbox"/> 998	NOUVEAU Programmation spéciale (divergent du standard)	0.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

14 Éclairage

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 932	Éclairage actif	0.00

15 Couleurs de cadre/châssis

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 134	Bleu océan	0.00
<input type="checkbox"/> 183	Argent métallique	0.00
<input type="checkbox"/> 216	Noir foncé	0.00
<input type="checkbox"/> 2201	Édition couleur RS (comprend : cadre et jantes en noir, rembourrage ErgoSeat et bande molletière noir/rouge, logement pour bande molletière rouge, levier pour déverrouillage central et frein à tambour rouge, film réfléchissant couleur rouge signal) en plus des suppléments de prix des options	1055.00

Accessoires pour le fauteuil roulant

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 4795	Protection antidémarrage, clé seulement en liaison avec R-Net	65.00
<input type="checkbox"/> 833	Ceinture abdominale avec boucle, obligatoire pour la version 15 km/h	134.00
<input type="checkbox"/> 906	Rétroviseur droit	126.00
<input type="checkbox"/> 927	Rétroviseur gauche	126.00
<input type="checkbox"/> 2676	Film réfléchissant, seulement avec ErgoSeat	145.00
<input type="checkbox"/> 676	Triangle de signalisation arrière sur ERGOSTAR et RECARO seulement en liaison avec la barre de poussée CODE 814	145.00
<input type="checkbox"/> 994	Porte-bagages	187.00
<input type="checkbox"/> 970	Porte-canne	176.00
<input type="checkbox"/> 539	Klaxon renforcé	386.00
<input type="checkbox"/> 993	Coffre à bagages, noir, pas en liaison avec inclinaison électrique du dossier CODE 25, RECARO Spécial F CODE 567, RECARO Spécial W CODE 578 ou RECARO Spécial X CODE 584	560.00
<input type="checkbox"/> 930	Tablette thérapeutique à pivotement latéral, seulement en liaison avec accoudoir CODE 106	1165.00
<input type="checkbox"/> 781	Prise de chargement USB	263.00
<input type="checkbox"/> 782*	Adaptateur universel pour supports de téléphones portables	154.00
<input type="checkbox"/> 1080617	Système de contrôle de la pression des pneus pour véhicules à 4 roues	330.00

*Support de téléphone portable pas compris dans la fourniture

Date :

Signature :

Version : 01/01/2022

DONNÉES DE L'UTILISATEUR

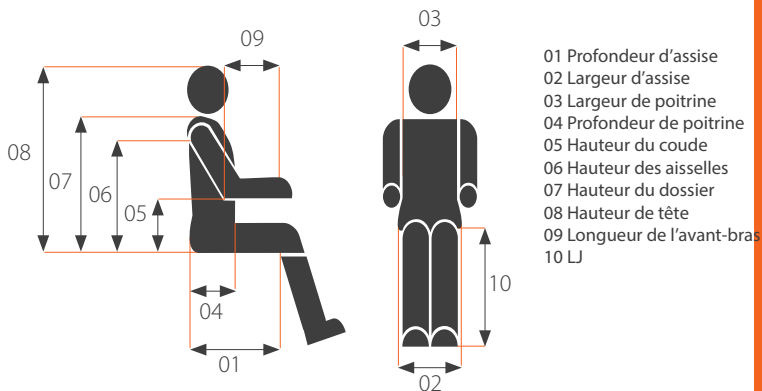
Prénom* :	<input type="text"/>
Nom* :	<input type="text"/>
Rue :	<input type="text"/>
CP :	<input type="text"/>
Lieu* :	<input type="text"/>
Pays :	<input type="text"/>
Date de naissance* :	<input type="text"/>
Diagnostic -1- :	<input type="text"/>
Diagnostic -2- :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Mobile :	<input type="text"/>
Courriel :	<input type="text"/>
Numéro de commande :	<input type="text"/>

*Champs de saisie obligatoires !

DIMENSIONS ANATOMIQUES (EN MM) :

Pour la détermination, voir les croquis dans les informations ci-jointes !

1) Profondeur d'assise* :	<input type="text"/>
2) Largeur d'assise* :	<input type="text"/>
3) Largeur de poitrine :	<input type="text"/>
4) Profondeur de poitrine :	<input type="text"/>
5) Hauteur du coude :	<input type="text"/>
6) Hauteur des aisselles :	<input type="text"/>
7) Hauteur du dos :	<input type="text"/>
8) Hauteur de tête :	<input type="text"/>
9) Longueur de l'avant-bras :	<input type="text"/>
10) LJ* :	<input type="text"/>
Taille du corps* :	<input type="text"/>
Poids (kg)* :	<input type="text"/>



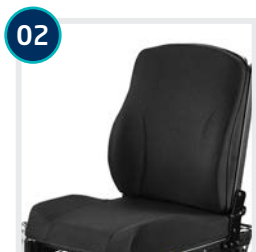
Les dimensions d'assise sont toujours mesurées sans coussin d'assise !

Je confirme que toutes les informations saisies sont correctes et exactes.
 J'accepte la transmission des informations/données que j'ai faites et des photos/vidéos que j'ai prises à MEYRA GmbH (Meyra-Ring 2, D-32689 Kalletal) et au commerce spécialisé aux fins de l'exécution du contrat/de la fabrication du produit.

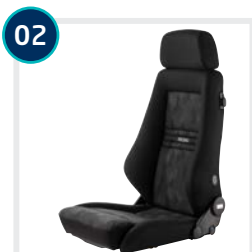
.....
 Date/Signature

Ceci certifie que toutes les informations saisies sont correctes et exactes.

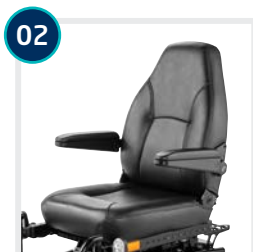
.....
 Date/signature du revendeur spécialisé



CODE 948/949



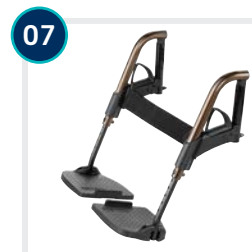
CODE 580



CODE 961/24



CODE 237



CODE 93/805



CODE 908



CODE 909



CODE 702/415



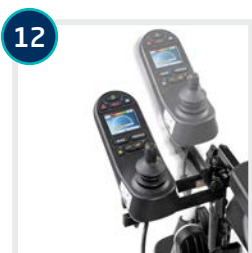
CODE 839



CODE 702/416/678



CODE 702/398/678



CODE 4860



CODE 994



CODE 970

1. GÉNÉRALITÉS - CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les conditions générales de vente (CGV) de MEYRA GmbH s'appliquent à tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles s'appliquent également à toutes les transactions futures avec le client, même sans nouvel accord distinct.

1.2. Le client accepte les CGV de MEYRA GmbH comme engageantes pour le présent contrat ainsi que pour tous les contrats futurs. Les conditions générales de vente du client ou de tiers ne sont pas applicables. De telles conditions n'engagent pas MEYRA GmbH, même si elles ne sont pas expressément contredites dans des cas individuels.

1.3. Ces conditions ne s'appliquent que si le client est un entrepreneur (§ 14 BGB), une personne morale de droit public ou un fond spécial de droit public.

2. OFFRE, CONCLUSION DE CONTRAT

2.1. Les offres faites par MEYRA GmbH peuvent être modifiées sans préavis et ne sont pas contraignantes, sauf si elles sont expressément marquées comme telles.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les ordres ou les commissions du client dans les 14 jours suivant leur réception au moyen d'une confirmation d'offre sous forme de texte.

2.3. Le contrat est conclu par la confirmation de l'offre sous forme de texte, cela étant également valable pour toute modification ou complément de commande.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et les droits d'auteur sur tous les documents fournis au client dans le cadre de la passation de la commande. Ces documents ne peuvent être rendus accessibles à des tiers, sauf accord exprès et écrit de notre part. Si nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai prévu au point 2.2, ces documents doivent nous être retournés sans délai.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée au taux légal est payable en sus.

3.2. Sauf accord écrit contraire, nos prix s'entendent départ usine, hors emballage et chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés séparément.

3.3. Dans la mesure où les prix catalogue servent de base, c'est la liste de prix en vigueur au moment de la commande qui prime. Des modifications de prix sont autorisées s'il y a plus de quatre mois entre la conclusion du contrat et la date de livraison convenue. Si les salaires ou les coûts des matériaux augmentent par la suite jusqu'à l'achèvement, nous sommes en droit d'augmenter le prix de manière appropriée en fonction de l'augmentation des coûts. Le client n'a le droit de résilier le contrat que si l'augmentation du prix dépasse de façon non négligeable l'augmentation du coût général de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. Dans le cas de commandes consécutives, MEYRA GmbH n'est pas liée par les prix d'un contrat précédent.

3.5. Si la valeur de la commande est inférieure à une limite de 150.00 € en valeur nette de marchandises, un supplément pour quantité minimale incluant le fret de 9,50 € sera perçu.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DE RISQUE

4.1. Le lieu d'exécution des livraisons est le siège social de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si les marchandises sont expédiées au client à la demande de ce dernier, le risque de perte ou de détérioration accidentelle des marchandises est transféré au client dès que les marchandises (y compris les livraisons partielles) ont été remises au tiers désigné pour effectuer l'expédition. Ceci s'applique indépendamment du fait que les marchandises

soient expédiées à partir du lieu d'exécution ou de la personne supportant les frais de transport.

4.3. En cas de revendications envers MEYRA GmbH à cause de dommages dus au transport ou de pertes, le client doit noter les dommages sur les documents de transport ou, en cas de perte, faire immédiatement établir un procès-verbal et nous en informer dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre des dommages dus au transport n'est souscrite qu'à la demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retard dans la remise ou l'expédition dont le client est responsable, le risque est transféré au client dès la notification de la disponibilité de l'expédition.

4.6. En l'absence d'instructions particulières de la part du client, MEYRA GmbH choisira l'itinéraire et le moyen de transport sans garantie et sans responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LA LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés s'entendent comme délais estimés, sauf si une date précise a été expressément convenue par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à partir de la date de la confirmation de la commande. Le délai de livraison est considéré comme respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si l'avis de mise à disposition pour l'expédition a été donné avant l'expiration du délai de livraison.

5.3. Le respect des dates de livraison et d'exécution convenues est subordonné à la réception en temps utile de tous les documents à fournir par le client ainsi qu'à la fourniture en temps utile de toutes les informations nécessaires et à l'exécution de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions préalables ne sont pas remplies à temps, les délais sont prolongés en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par exemple, grève, perturbations opérationnelles, incapacité de l'entreprise à livrer à temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.). Le délai de livraison est prolongé de la durée de l'empêchement temporaire d'exécution dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, plus un délai de reprise raisonnable.

5.5. Si les retards qui en résultent dépassent la période de six semaines, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat en ce qui concerne l'étendue des prestations concernées.

5.6. MEYRA GmbH est en droit d'effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable par le client dans le cadre de l'objectif contractuel prévu, où la livraison des marchandises restantes est assurée et où le client n'encourt pas de frais supplémentaires de ce fait.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants de la facture doivent être payés en totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture sur l'un des comptes bancaires que nous avons indiqués. Si la facture n'est pas une livraison de pièces de rechange ou une facture de réparation, le client a droit à un escompte de 2 % si le paiement est effectué dans les 8 jours suivant la réception de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les lettres de change qu'après accord exprès. L'acceptation s'effectue sous réserve de validité. Des corrections de factures par chèques et lettres de change sont faites sous réserve de leur encaissement. Les dates de valeurs correspondent au jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne paie pas à la date d'échéance, des intérêts doivent être facturés sur les montants

impayés à un taux de 8% au-dessus du taux d'intérêt de base respectif p.a. Nous nous réservons le droit de réclamer des dommages et intérêts plus élevés en cas de dommages dus à un plus grand retard.

6.4. Si le client est en retard de paiement, toutes les autres créances fondées sur le même rapport juridique deviennent immédiatement exigibles sans qu'une notification distincte ne s'avère nécessaire.

6.5. Le client n'a un droit de compensation que si ses contre-prétentions ont été également établies ou sont incontestées. Le client ne peut exercer un droit de rétention que dans la mesure où sa demande reconventionnelle est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder ses créances résultant des livraisons et des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. Les marchandises livrées par MEYRA GmbH restent la propriété de MEYRA GmbH jusqu'à ce que toutes les créances envers le client, y compris les créances futures, aient été intégralement réglées.

7.2. Le client peut vendre la marchandise réservée dans le cadre normal de ses affaires. Il n'est pas autorisé à disposer de la marchandise d'une autre manière, notamment en transférant la propriété à titre de garantie ou en la mettant en gage. Les créances du client résultant de la revente de la marchandise réservée (y compris d'autres créances telles que les créances d'assurance ou les créances résultant d'actes délictueux en cas de perte ou de destruction) sont cédées à MEYRA GmbH à titre de garantie. MEYRA GmbH accepte la cession. Le client est en droit de recouvrer la créance cédée tant qu'il subvient à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement de la part du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si la marchandise réservée est transformée par le client, il est convenu que la transformation est effectuée au nom et pour le compte de MEYRA GmbH en tant que fabricant et que MEYRA GmbH en acquiert la propriété directe ou - si la transformation est effectuée à partir ou en relation avec des matériaux appartenant à plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'objet transformé est supérieure à la valeur de la marchandise livrée - la copropriété (propriété fractionnée) de l'objet nouvellement créé dans le rapport entre la valeur de l'objet livré et la valeur de l'objet nouvellement créé. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par liaison ou mélange ou si elle ne devient pas propriétaire de l'objet de la livraison en cas de transformation, le client cède d'avance à MEYRA GmbH une part de copropriété de l'objet uniforme correspondant à la valeur proportionnelle de l'objet de la livraison. Par la présente, MEYRA GmbH accepte l'offre. La remise est remplacée par la conservation gratuite de l'objet.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement de tout accès de tiers à la marchandise livrée sous réserve de propriété et de fournir les informations et remettre les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. En même temps, le client doit informer le tiers de la propriété de MEYRA GmbH sans qu'on lui demande de le faire. Les frais qui en découlent sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH s'engage à libérer les garanties qui lui reviennent à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des créances à garantir. MEYRA GmbH est responsable de la sélection des titres à libérer.

7.6. En cas de demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons la revente ou la transformation de nos marchandises sous réserve de propriété et révoquons notre autorisation de recouvrer les créances qui nous ont été cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la remise immédiate de la marchandise sous réserve de propriété.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit inspecter les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts qui auraient dû être constatés lors d'un examen approfondi, le client doit nous faire part de ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la livraison. Après l'expiration de ce délai, toute responsabilité pour ces défauts est exclue. Les droits de garantie pour les vices cachés n'existent que s'ils nous sont signalés par écrit dans un délai d'une semaine après leur découverte.

8.2. En cas de livraison défectueuse, nous sommes en droit de choisir à notre gré entre la réparation de l'article défectueux et son remplacement par une nouvelle livraison sans défaut. Le client est tenu de mettre gratuitement à notre disposition l'article défectueux pour contrôle et rectification. Si la réparation ou le remplacement échoue, n'est pas effectué dans un délai raisonnable ou est refusé par nous, le client peut, à son gré, résilier le contrat ou réduire la valeur du prix d'achat. Il n'est pas nécessaire de fixer un délai dans les cas où la loi ne l'exige pas.

8.3. La garantie ne s'applique pas si le client modifie ou fait modifier l'objet de la livraison par un tiers sans notre accord préalable et si cela rend la réparation du défaut impossible ou déraisonnablement difficile. Dans tous les cas, cependant, le client doit supporter les coûts supplémentaires liés à la réparation du défaut résultant de la modification.

8.4. Les dispositions ci-dessus n'affectent pas la garantie que nous avons éventuellement accordée au premier utilisateur de l'appareil de rééducation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure liée au fonctionnement de tous les articles, ensembles, batteries et pièces détachées que nous avons fournis ainsi que le stockage, l'utilisation ou le traitement inapproprié ou non conforme des marchandises.

8.6. Toute autre prétention du client, notamment pour des dommages en lieu et place de la prestation et pour la réparation d'autres dommages directs ou indirects - y compris les dommages concomitants ou consécutifs, quel qu'en soit le fondement juridique - est exclue. Ceci ne s'applique pas si MEYRA GmbH a dissimulé frauduleusement un défaut juridique ou matériel ou si le dommage est dû à une intention ou à une négligence grave de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution ou s'il y a eu une violation par négligence d'obligations contractuelles importantes. Les obligations contractuelles essentielles sont celles dont l'exécution est essentielle à la bonne exécution du contrat et sur le respect desquelles le contractant compte régulièrement et peut compter. En cas de dommages matériels et de pertes financières causés par une négligence légère, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est toutefois limitée au montant du dommage prévisible et typique du contrat. En outre, les dommages corporels et/ou les atteintes à la santé causés par un manquement fautif à une obligation de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits n'est pas affectée.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en raison de défauts matériels se prescrivent par deux ans après la remise/livraison de la marchandise au client. Pour les dispositifs de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de 1 an à compter de la remise/livraison des marchandises au client. Sont exclues les demandes de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé et/ou les demandes de dommages-intérêts pour des dommages causés par une négligence grave ou un acte intentionnel de la part de MEYRA GmbH ou de ses agents d'exécution. À cet égard, les délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE DE REMPLACEMENT DES APPAREILS

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH offre aux clients la possibilité d'échanger des appareils défectueux contre des appareils remis à neuf. Les dispositions suivantes s'appliquent à ces dispositifs offerts en échange :

- Les appareils échangés sont entièrement révisés et en ordre du point de vue technique.
- L'appareil défectueux doit être renvoyé gratuitement à MEYRA GmbH dans un délai de 15 jours ouvrables. L'appareil retourné devient notre propriété.
- Si nous ne recevons pas l'appareil en retour, nous facturerons pour l'appareil de remplacement, livré 95 % du prix neuf.
- L'appareil retourné doit correspondre, du point de vue type et version, à l'appareil de remplacement livré. En outre, l'appareil doit pouvoir être réutilisé et ne présenter que des traces d'usure résultant d'une utilisation normale.
- L'évaluation de la conformité de l'appareil retourné aux critères susmentionnés incombe à MEYRA GmbH. Si les conditions ne sont pas remplies, nous facturerons également le montant susmentionné diminué de la valeur résiduelle de l'appareil retourné.

10. GARANTIE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. RAPPEL DE PRODUIT

Si un rappel de produit s'avère nécessaire en raison d'un défaut des marchandises livrées ou en raison d'obligations légales existantes, le client est tenu de coopérer à la mise en œuvre du rappel de produit afin de permettre une mise en œuvre efficace du rappel de produit. Dans le cas d'un rappel de produit nécessaire, le client est notamment tenu d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les articles livrés dans la chaîne d'approvisionnement ultérieure jusqu'au client final. À cette fin, le client doit conserver en permanence une documentation appropriée sur la localisation des marchandises et la mettre à la disposition de MEYRA GmbH sur demande. Dans la mesure où le client fournit des revendeurs avec les marchandises livrées, le client est tenu d'imposer contractuellement au revendeur les obligations de coopération spécifiées ici afin de garantir la mise en œuvre d'un rappel efficace des produits.

10.2. Le client est tenu d'instruire le client final sur la manipulation et l'utilisation des produits fournis par du personnel spécialisé et formé. Dans la mesure où le client fournit les produits livrés à des revendeurs, le client est tenu d'imposer contractuellement l'obligation d'instruire le revendeur sur la manipulation et l'utilisation du produit livré comme stipulé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS PORTANT SUR LA CONSTRUCTION

Il convient de noter que MY INDOIVIDUAL est soumis à des règles légales plus strictes. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles sont conformes aux exigences de sécurité et si notre direction en a préalablement donné son accord par écrit. À cette fin, un modèle modifié ainsi qu'un dessin de conception doivent être mis à notre disposition sur demande. Si des modifications de conception sont effectuées sans l'accord préalable par écrit de notre direction et si des tiers subissent, à cause de ces modifications, des dommages dont nous sommes responsables dans le cadre de la relation externe, le client est tenu de nous dégager de la relation interne contre toutes les prétentions du tiers.

12A. RETOUR DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS ET SOUS-ENSEMBLES

Les marchandises retournées sans bordereau de livraison ni copie de la facture ne seront pas reprises. Les marchandises retournées (dans leur emballage d'origine et absolument neuves) seront créditées de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus du retour les articles dont la livraison date de plus de 3 mois, MY INDIVIDUAL, les articles d'hygiène, les piles usagées ou remplies et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100.00 €. En outre, les fauteuils roulants fabriqués individuellement (par exemple, les fauteuils roulants pour enfants et les fauteuils roulants adaptés) sont exclus. Le risque du transport incombe à l'expéditeur et à lui seul. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour des retours autorisés, ils seront facturés à un tarif forfaitaire d'au moins 79 € nets

12B. ANNULATION DE COMMANDES DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commandes ne sont pas possibles sans l'accord préalable de MEYRA GmbH.
12B.2. Les annulations doivent être faites par écrit.
12B.3. Si l'annulation des produits finis prêts à être livrés a été autorisée, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les articles de réadaptation seront crédités en totalité. Des fauteuils roulants en construction spéciale et fauteuils roulants de sport ne seront systématiquement pas repris.
- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptés, un pourcentage de 20% de la valeur nette de la marchandise sera retenu. Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et scooters sont de 5 %. Pour des fauteuils roulants standard ou légers, des frais d'annulation de 10 % seront facturés.

12C. RETOUR / ÉLIMINATION

Nos prix s'entendent à l'exclusion des frais de reprise et d'élimination des vieux équipements complets provenant d'utilisateurs autres que les ménages privés. Sur demande, nous organisons également le retour et le recyclage / l'élimination de ces équipements, dans la mesure où ils ont été distribués par nos soins, contre remboursement des frais encourus. Les renvois sans l'accord préalable de MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre des dispositions légales, en particulier du règlement de base sur la protection des données, et de traiter ces données en interne.

14. JURIDICTION COMPÉTENTE, DROIT applicable, clause de sauvegarde

- 14.1.** Sauf convention expresse contraire, le lieu d'exécution est le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf.
- 14.2.** Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle est déterminé par notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous avons également le droit de poursuivre le client au lieu de sa juridiction.
- 14.3.** Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.
- 14.4.** Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont totalement ou partiellement nulles ou inefficaces, la validité des autres dispositions n'est pas affectée.